

Soins de Santé

Circulaire OA no 2024/422 du 19-12-2024

Applicable à partir de 1-01-2025

Remplace circulaire 2024 /413 du 17-12-2024

170 /1158

Convention relative au financement de la dialyse : Tarifs à partir du 1^{er} janvier 2025

Le 4 décembre 2024, le Comité général de gestion de l'INAMI a approuvé le projet de budget global 2025, sous réserve des décisions du Conseil des ministres relatives au budget des soins de santé pour 2025. Ce budget tient compte d'un indice santé de 3,34% pour l'assurance soins de santé.

Conformément à la décision de la Commission nationale médico-mutualiste du 2 décembre 2024, en tenant compte de l'engagement de compenser le surcoût de l'accord national médico-mutualiste 2024-2025 à partir de 2025, les honoraires seront indexés de 3,22 % à partir du 1^{er} janvier 2025.

Conformément à la décision de la commission de convention hôpitaux-organismes assureurs du 11 décembre 2024, les interventions forfaitaires seront indexés de 3,34 % à partir du 1^{er} janvier 2025.

Honoraires et interventions forfaitaires**A) Honoraires**

Pseudocode	Libellé	1/01/2025
470293 - 470304	Hémodialyse en hôpital	156,53 €
470330 - 470341	Autodialyse	133,95 €
470352	Dialyse à domicile	133,95 €
470315 - 470326	Dialyse durant la soirée/ de nuit en hôpital	125,64 €
470875	Dialyse péritonéale	57,40 €
470890 - 470901	Enfants hémodialyse	388,48 €
470912	Enfants dialyse peritonéale	57,40 €
470934 - 470945	Hémodialyse self-care	133,95 €
471111 - 471122	Information et formation : nouveaux patients en dialyse	433,52 €

471133 - 471144	Information et formation : patients en dialyse à domicile : 1ère année – début	740,60 €
471155 - 471166	Information et formation : patients en dialyse à domicile : 1ère année - après 4 mois	740,60 €
471170 - 471181	Information et formation : patients en dialyse à domicile : à partir de la deuxième année	1.481,21 €

B) Interventions forfaitaires

Pseudocode	Libellé	1/1/2025
767594	Hémodialyse ambulatoire en hôpital	296,05 €
767616	Hémodialyse ambulatoire en hôpital pendant la nuit/la soirée	296,05 €
767631	Hémodialyse ambulatoire en hôpital enfants	509,30 €
767686	Hémodialyse d'enfants hospitalisés ailleurs	509,30 €
767723	Hémodialyse d'enfants hospitalisés dans le même hôpital	254,66 €
767664	Hémodialyse patients hospitalisés ailleurs	296,05 €
767701	Hémodialyse patients hospitalisés dans le même hôpital	148,02 €
767734	Hémodialyse à domicile	219,77 €
767756	Autodialyse	248,28 €
767782	Autodialyse patients hospitalisés dans le même hôpital	148,02 €
767804	Autodialyse patients hospitalisés ailleurs	248,28 €
767815 - 767826	Dialyse péritonéale à domicile	122,78 €
767830 - 767841	Dialyse péritonéale à domicile enfants	122,78 €
767955 - 767966	Hémodialyse self-care	219,77 €

Un hôpital a atteint en 2023 moins de 40% de traitements alternatifs pour l'insuffisance rénale chronique. Pour ces hôpitaux, les montants de l'honoraire et du forfait pour l'hémodialyse chronique ambulatoire dans l'hôpital à partir du 1^{er} janvier 2025 sont les suivants :

N° INAMI	Honoraire 470293	Forfait 767594
71053686	156,02 €	295,08 €

Intervention assistance par un praticien de l'art infirmier à domicile (article 8, b) 2))

L'intervention pour le déplacement de l'infirmier à domicile et de l'infirmier apportant une assistance à domicile (inclus dans le forfait article 8, b) 2)) à partir du 1/1/2025:

Par jour d'assistance dialyse péritonéale	Par hémodialyse avec assistance
37,25 €	68,30 €

Dialyse : consommation d'eau, d'électricité et de téléphone (article 8, b) 4))

Remboursement du patient pour l'utilisation de l'eau, de l'électricité et du téléphone (compris dans le forfait article 8, b) 4)) à partir du 1/1/2025:

Par jour de dialyse péritonéale	Par hémodialyse
0,74 €	8,21 €

Mickael Daubie
Directeur général

Pièces jointes :

